L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 9 MARS 1884. Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

Commencé le 9 mars.

LA VEUVE

PAR

OCTAVE FEUILLET.

I

En l'année 1868, l'enseigne Robert de La Pave, jeune officier de grand avenir, passait lieutenant de vaisseau. Presque en même temps Maurice du Pas-Devant de Frémesne, son camarade et son ami d'enfance, était promu capitaine d'artillerie. La divergence de leurs carrières avait souvent séparé ces deux jeunes gens, mais sans relâcher les liens de leur intimité; tous deux pleins d'honneur, ils ne se ressemblaient du reste en rien, et ne s'en assemblaient que mieux, malgré le proverbe. Robert de La Pave, après avoir été un enfant violent, turbulent et généreux, était devenu un homme énergique, passionné, enthousiaste. Il était de sa personne brun, carré, vigoureux, brusque, avec des yeux noirs flamboyants. Il semblait que ce robuste marin eût facilement cassé en deux sur son genou son camarade de Frémesne, qui avait une taille de demoiselle. La tâche, toutefois, eût été plus malaisée qu'elle ne le paraissait. Sous son apparence un peu frêle, le jeune capitaine d'artillerie cachait des nerfs fortement trempés et un cœur qui ne l'était pas moins. Il était entré dans l'artillerie par goût en sortant de l'Ecole polytechnique. Elégant et doux d'aspect, l'œil bleu, la moustache fine et fauve, il ne s'animait qu'au milieu du fracas de ses canons, et son charmant visage prenait alors des airs terribles d'archange combattant. Du reste, il n'était pas d'un tempérament démonstratif; des l'enfance, sa sensibilité, quoique très vive, avait été timide et réservée. Il se rappelait encore avoir éprouvé autant d'embarras que d'émotion le jour où le fougueux Robert, alors âgé de dix ans, l'avait entraîné mystérieusement au pied d'une vieille croix de pierre dans un carrefour de village, et lui avait fait jurer sur cette croix un pacte d'éternelle amitié.

Il l'avait juré cependant, ce pacte, et tous deux l'avaient tenu fidèlement. Leurs deux familles demeurant à Paris l'hiver et étant voisines de campagne pendant l'été, ils se trouvaient naturellement rapprochés dès que les hasards de leur profession leur donnaient quelques jours de liberté. Ils profitaient de ces occasions pour remplir les vides que la correspondance la plus active laisse toujours dans les épanchements de l'amitié. Ils se remettaient au courant l'un de l'autre, et leurs deux braves cœurs, retrempés à ce contact, retournaient ensuite plus solides au combat de la vie.

En juin 1869, M. de La Pave revenait un peu fatigué d'une campagne dans l'extrême Orient. Il n'eut que le temps de serrer la main à Maurice, dont la batterie était envoyée en Afrique. Il lui promit d'aller le rejoindre et d'y passer quelque temps avec lui, dès qu'il aurait fait une cure à Vichy. Trois semaines plus tard, Maurice de Frémesne, qui commençait à s'inquiéter du silence de Robert, en reçut la lettre suivante :

"As-tu quelquefois rencontré dans le monde mademoiselle Marianne d'Espinoy, fille de feu le général d'Espinoy? Réponds-moi par dépêche. Très urgent."

Après avoir vainement cherché le sens de cette brève épître, M. de Frémesne y renonça et rédigea en ces termes le télégramme qu'on lui demandait :

"Jamais de la vie!"

Puis il attendit avec impatience une lettre explicative qui arriva peu de jours après. Nous la transcrivons ici, en y joignant les commentaires qu'elle suggérait de temps à autre à Maurice :

"Cher vieil ami,

"Je savais bien que je n'avais jamais aimé!.. (Ah! voilà du nouveau, par exemple!..) Depuis quarante-huit heures seulement, je puis dire que je commence vraiment l'amour.... (Pas possible!..) C'est la foudre!.. (Ta! ta! ta!..) J'ai cru quelquefois être amoureux.... (En effet!..) Ah! mon ami, quelle illusion! Comme ces prétendues passions vous semblent mesquines, fausses, misérables, quand tout à coup l'amour vrai vous apparaît comme on sent que c'est lui.... enfin!.... le maître.... le Dieu! *Deus! ecce Deus!*.. (Il est fou, ma parole!..) Je suis véritablement persuadé que nous sommes prédestinés à aimer une seule femme entre toutes.... Nous la cherchons, quelquefois toute notre vie, croyons souvent l'avoir trouvée.... (Oh! oui, très souvent!) Mais lorsque nous la trouvons enfin, quel éblouissement soudain! quelle secousse!.... Comme nous nous disons: "C'est elle!...." Par quels liens mystérieux, tout-puissants, irrésistibles, elle nous attire, nous enchaîne et nous enchaîne subitement!.... (Allons! il est parti!)

"Tu comprends maintenant, cher ami, ma petite lettre affolée de l'autre jour... (Mais pas du tout!) Quand je me suis senti envahi par cette passion foudroyante, quand j'ai senti que l'aimer, engager mon cœur, ma tête, ma vie, mon âme, tout,.... j'ai été pris d'un sauvage... d'une terreur,.... je me suis dit,—tu connais mes chimères!—que tu avais pu rencontrer cette jeune fille cet hiver à Paris; que, si tu l'avais rencontrée, tu t'en serais souvenu, dire!.. Sur un point si capital, j'ai voulu m'éclairer tout de suite,.... car plutôt que de compromettre dans une rivalité d'amour notre amitié sainte, je me serais sauvé au bout du monde.... (Pauvre garçon!....) Mais, Dieu merci, tu n'as pas vu Marianne,.... par conséquent tu ne l'aimes pas,—par conséquent je l'épouse! Du moins c'est mon intention, mon rêve et mon espoir!

"Tu sais, mon ami, combien j'aime les femmes... (Oui, certainement je le sais!") Dès mon arrivée, Vichy m'a semblé à ce point de vue un séjour enchanteur. Le nombre des jolies femmes qui se promènent dans le parc aux heures de la musique est incalculable. J'en fus tout de suite charmé et troublé comme un homme qui aime naturellement le beau et qui, en outre, revient de l'Indo-Chine. Je disais à Charles de Villedieu, que j'ai retrouvé là et qui me piétait: "Le diable m'emporte! j'ai envie de m'en retourner. Il y a trop de jolies femmes ici. Ça m'agite, ça entrave ma cure...." J'en étais là, quand l'autre mardi, à la musique de l'après-midi,—il faisait un temps superbe,—jamais la réunion n'avait été plus nombreuse ni plus brillante, — deux dames que je n'avais pas encore vues, une jeune et une vieille, traversent modestement la foule et viennent s'asseoir à deux pas de nous.... Immédiatement, chez ami, mes jolies femmes de la veille, objets de mon enthousiasme exalté, descend d'estrade. Je n'aperçois plus autour de moi que des peuplées informes et d'abscurs laideurs.... Il n'y a plus qu'une jolie femme dans le parc,.... à Vichy,.... au monde: c'est elle!

"—Ah! mon Dieu! dis-je à Villedieu: qu'est-ce que c'est que ça?

"— Ça, me répond Villedieu, c'est une déesse.

"—Je le vois bien,.... mais son nom, son nom de mortelle?

"—C'est mademoiselle d'Espinoy, de son prénom Marianne, fille du feu général d'Espinoy;—près d'elle sa tante, madame de Combelen,—la mère de Combelen.... du cercle.

"Je demande à Villedieu s'il connaît personnellement ces dames,—il les connaît parfaitement. Je le prie de me présenter, il me présente. — Le soir, je les retrouve au Casino. Je cause, on plaît; je balbutie avec mademoiselle d'Espinoy. Je sens dès cet instant que ma destinée est fixée.... C'est dans la nuit suivante, mon ami, que j'ai été pris de ces terreurs chimériques dont je t'ai parlé, et que ton excellent télégramme a si heureusement dissipées.

"Maintenant, chez ami, te ferai-je le portrait de mademoiselle d'Espinoy? — Je n'aurai pas cette impudence. Le grâce et le charme ne se décrivent pas. Elle est belle sans doute,.... mais ce n'est qu'un détail qui lui est commun avec d'autres femmes. Ce qui n'est qu'à elle, c'est son air, sa tournure, sa démarche, ce je ne sais quoi qui ne peut se peindre et qui faisait dire à Villedieu, le plus prosaïque des hommes: — "C'est une déesse!" — Pourquoi une déesse!.... On ne sait pas.... *Deus potens!*.... Voilà tout!

"Je te vois sourire, mon capitaine, et je comprends ton sourire. Par quelle infatuation, te dis-tu, ce brave Robert, dont le physique est au-dessous de la critique, peut-il se flatter de plaire à cette divine personne! — Mon ami, j'en suis étonné moi-même: mais il me semble que je ne lui déplais pas. D'abord tu sais que je veux fortement ce que je veux,—et puis, j'ai l'œil et la mine d'un corsaire, et les femmes ne détestent pas ce genre-là. De plus, — car il faut tout dire, — par suite de tous mes malheurs de famille, je possède aujourd'hui trois cent mille livres de rente, et c'est une circonstance qui met une certaine auréole autour du front le plus ordinaire. Mademoiselle d'Espinoy, il est vrai, n'est point pauvre, elle aura quatre ou cinq cent mille francs de dot, c'est-à-dire de vingt à vingt-cinq mille francs de rente,—mais je n'en reste pas moins pour elle un parti très avantageux. La tante paraît me voir d'un œil clément. La famille est parfaite.... Bref, cher ami, malgré les abîmes insondables qui séparent un forban comme moi de cette créature enchanteresse, j'ai vraiment lieu d'espérer que je te donnerai bientôt une sœur dont tu me remercieras.—Sur quoi, je t'embrasse.... non je t'étouffe!

"ROBERT.

"*P. S.*—Tu sais, du reste, que le mariage a toujours été mon idéal."

—Son idéal! murmura M. de Frémesne en repliant la lettre, barbien, oui! Sans doute!.... c'est leur manie!.... Les marins ne visent qu'à deux choses qui leur conviennent aussi bien l'une que l'autre: monter à cheval et se marier.....Enfin!

Il épargna d'ailleurs à M. de La Pave ses réflexions moroses. Il se contenta de railler un peu son incandescence, l'engageant affectueusement à ne point précipiter les événements et à se donner le temps d'étudier le caractère et l'esprit d'une personne qui paraissait devoir prendre un tel empire sur son cœur et sur sa vie.

Robert de La Pave, quelle que fût l'ardeur naturelle de ses sentiments, n'était dénué ni de raison ni de finesse: il s'était pas attendu les sages recommandations de son ami pour recueillir auprès des gens bien informés les renseignements les plus authentiques sur le compte de mademoiselle d'Espinoy; lui-même s'appliquait à contrôler ces renseignements par ses observations personnelles. Le résultat de cette double enquête fut, suivant l'usage, complètement nul, nos mœurs exigeant qu'un mari ne connaisse absolument rien du caractère de sa femme avant le mariage, afin qu'il en ait le lendemain toute la surprise.— La suite de ce récit montrera, du reste, que, sous son impénétrable incognito de jeune fille bien élevée, la fiancée de M. de La Pave ne cachait rien de particulièrement monstrueux : c'était simplement une femme, comme on en trouve tant, une femme riche mal gardée de tous les instincts de son sexe, avec tout l'esprit qu'il faut pour s'en servir.

Dès que mademoiselle d'Espinoy s'aperçut (ce ne fut pas long) que Robert de La Pave était amoureux d'elle, elle se laissa aller à l'inclination pour lui. Elle savait, à la vérité, qu'il avait trois cent mille francs de rente; mais elle crut sincèrement qu'il lui était plus sans cela, et c'est possible; car, ainsi que l'avait remarqué Robert lui-même, sa laideur mâle, impérieuse et sombre s'imposait aux femmes. Il valsait d'ailleurs à merveille.

Le mariage eut lieu à Sainte-Clotilde trois mois après la rencontre des deux jeunes gens à Vichy. Mais comme il n'y a pas de joie pure en ce monde, le cœur de Robert fut attristé au milieu de ses plus douces extases par l'absence de son ami Maurice qui ne put venir en France à cette époque, étant alors détaché en expédition.

Parmi les conséquences de cette union, il s'en produisit une assez rare. L'amour de M. de La Pave pour sa femme, au lieu de suivre la progression ordinaire en pareil cas, ne fit point de progrès. Cependant, parut encore s'accroître par la possession. Cela faisait sans doute grand honneur à madame de La Pave. Malheureusement une passion si violente et si absorbante ne va guère chez un homme sans quelque défaillance morale. Arrivé au terme de son congé et appelé à reprendre son rang, Robert ne trouva pas le courage d'abandonner pour plusieurs mois cette femme idolâtrée: il préféra renoncer à sa carière et déposer ses épaulettes. Il donna sa démission. Bien que cette détermination fût certainement légitime et qu'elle n'eût rien de contraire à l'honneur, elle déplut cependant souverainement au capitaine de Frémesne: il y vit, non un abandon du devoir, du moins une faiblesse qui diminuait un peu, à ses yeux, le caractère de son ami. Ses sentiments pour lui n'en furent pas altérés, mais il ne put s'empêcher de concevoir une sorte d'antipathie et de rancune contre madame de La Pave, qu'il accusait d'avoir mis une quenouille aux mains d'Hercule. Sa correspondance avec Robert n'en fut ni moins assidue ni moins affectueuse; mais peut être y laissa-t-il paraître, sous des formes doucement ironiques, l'hostilité sourde qu'il ne cessa de nourrir depuis cette époque contre la femme de son ami.

Il reçut à Constantine, au printemps de l'année suivante, la visite de sa mère, la comtesse de Frémesne, veuille femme alerte, intelligente et spirituelle, qui passait sa vie à restaurer la fortune de ses fils, gravement compromise par les spéculations hippiques de feu M. de Frémesne. Dans ce dessein, elle s'était retirée à demeure, depuis la mort de son mari, dans une terre qu'ils avaient en Normandie et qui touchait, comme nous l'avons dit, à la terre et au château de La Pave. L'arrivée et l'installation du jeune ménage au château de La Pave, depuis longtemps abandonné et vide, avait été dans l'existence solitaire de madame de Frémesne un événement considérable. Elle ne manque pas d'en conter tous les détails à son fils, qui ne fut pas fâché d'avoir sur le compte de la belle Marianne des témoignages un peu plus désintéressés que ceux de son mari. A en croire madame de Frémesne, Marianne de La Pave était effectivement une femme d'une grande séduction.

"Ma chère, c'est une odalisque, dit la vieille dame, et ton ami Robert fait bien le pendant, du reste, car c'est un vrai Turc pour la jalousie comme pour la force. C'est sa jalousie qui lui a fait donner sa démission, et, si tu veux m'en croire, il a fait une bêtise.... Car il y a un point d'honneur chez les femmes des marins, et il est très rare qu'elles se conduisent mal en l'absence de leurs maris.... Dans ma conviction, Robert aurait été mieux avisé de s'absenter pendant un an ou deux de temps en temps.... C'était toujours ça d'assuré!.... Au lieu qu'il va la fatiguer perpétuellement de son amour et de son humeur jalouse, et en finira mal, tu verras ça.... Déjà cet hiver, à Paris, des amies à moi m'écrivaient qu'il prenait des airs de cannibale quand elle valsait avec un autre.... Elle est parfaite, cette jeune femme, jusqu'à présent.... extrêmement honnête, mais coquette de nature.... Elle aime à se faire voir, à plaire, à être entourée et admirée.... Elle adore Paris, qui est son théâtre naturel.... Eh bien! tu verras que Robert, qui sent ça, raccourcira tous les ans les séjours à Paris et qu'avant peu sa femme sera clotûrée à la campagne.... Déjà, cette année, il y a remédié dès le milieu d'avril.... et puis, je l'entends de souvent hasarder des apologies dans ce sens-là,.... vanter l'existence du gentilhomme fermier,.... du grand seigneur qui vit noblement sur ses terres, en donnant de bons exemples.... Ah! bien, oui, il faut voir la figure de la belle Marianne pendant ces discours-là!.... Elle n'a pas l'air de penser à donner de bons exemples, je t'assure.... L'autre jour, Robert a parlé de vendre leur hôtel de la rue de Varenne.... Sa femme est devenue verte.... Du reste, le ménage va très bien, parfaitement bien.... mais voilà le point noir!.... Eh! mon Dieu! quant à moi, je serais enchantée de les avoir toute l'année pour voisins.... Mais cette jeune femme a besoin d'air et de mouvement;.... il faut toujours faire la part du feu,.... et si Robert l'enferme dans ce trou de village.... elle deviendra enragée;.... il n'y saurera rien;.... elle prendra le notaire, voilà tout!"

Ces lamentes maternelles, tout en faisant sourire Maurice, ne laissèrent pas de l'inquiéter. Dans le temps d'indifférence sceptique et de relâchement moral où nous vivons, on s'étonnera qu'un homme puisse se faire une sérieuse préoccupation du bonheur ou du malheur d'un ami. L'amitié est un sentiment qui exige des âmes fortes. Mais l'âme de M. de Frémesne était capable de ces sentiments d'un autre âge. Il se tourmenta donc beaucoup des prophéties pessimistes de sa mère sur l'avenir du jeune ménage; mais en admettre toutes les fantaisies, il ne put se dissimuler ce que ces prévisions avaient au fond de vraisemblable. Il sentit redoubler son antipathie contre la femme malencontreuse qui, après avoir brisé la carière de Robert, menaçait de compromettre un jour ou l'autre son repos et peut-être son honneur. Mais, en même temps, il se promit d'user de toute son influence sur l'esprit de Robert pour le dissuader de ses projets irréfléchis et lui épargner des fautes de conduite irréparables. Si ces lettres à ce sujet ne paraissaient pas suffisamment efficaces, il résolut de demander un congé et d'aller porter lui-même ses conseils à l'oreille et au cœur de son frère d'adoption.

Mais le destin, en dispensant son amitié de cette tâche, lui en réservait une qui devait être autrement délicate et redoutable.

II

On était alors en 1870. La guerre fatale éclata. Le capitaine de Frémesne fut rappelé en France et attaché au corps de Mac Mahon. Après Sedan, il parvint à gagner la Belgique, repassa aussitôt la frontière et courut rejoindre l'armée de la Loire sous Orléans. A la suite de la bataille de Patay, une nouvelle organisation amena dans les rangs de l'armée de Chanzy quelques divisions de l'armée du Nord. Ce fut à ce moment, et quand la retraite sur le Mans commençait, que Maurice retrouva Robert de la Pave à la tête d'un bataillon de mobilisés. Quand ils se revirent pour la première fois à cette heure si douloureuse, les deux jeunes officiers s'embrassèrent avec effusion sans oser se dire une seule parole. Mais, à partir de ce moment, il n'y eut guère de jour où ils ne trouvassent l'occasion de se rencontrer.

Dès le début de la guerre, M. de La Pave avait été naturellement désigné pour commander un des bataillons de mobiles de son département. Avant de quitter sa femme pour marcher à l'ennemi et au danger, il avait voulu lui donner à tout événement un témoignage suprême de son amour. N'ayant pas d'enfants de l'hérédité proche, il lui avait légué la totalité de sa fortune. Madame de La Pave avait éprouvé jusque-là pour son mari une affection sincère, mais tranquille : la reconnaissance d'une telle libéralité, les émotions de la séparation, l'absence, l'incertitude, les périls courus y ajoutèrent dès ce jour quelque chose de plus vif et de plus ému. Quelques lettres que Robert reçut à travers les hasards de la campagne lui apportèrent l'expression de cette tendresse redoublée. Il montrait ces lettres à M. de Frémesne.

—Elle m'aimait, lui disait-il, elle m'aime comme elle ne m'a jamais aimé, je le sens,—et je sens aussi, ajoutait-il avec un sourire amer, que je ne la reverrai jamais!

C'étaient là d'étranges paroles dans la bouche d'un homme d'un naturel si viril et si ferme. Maurice ne les entendit pas sans surprise ni sans inquiétude.

Un soir, comme ils se promenaient tous deux aux avant-postes en fumant, Robert de La Pave lui parla plus sombre encore que de coutume, s'arrêta brusquement devant Maurice et lui dit :

—As-tu remarqué que je me ménage au feu?

—Ça, dit Frémesne en riant, tu en es incapable, quand tu le voudrais!

—Si fait, reprit l'autre, je me ménage; je m'en aperçois, et je crois que mes hommes s'en aperçoivent aussi.—Et après un moment :—Avoue que tu me trouves lâche!

—Allons donc! tu es héroïque du matin au soir; je l'entends dire à tout le monde.

—Non; je sens que je me ménage.

Le lendemain, à la chute du jour, le commandant de Frémesne,—il avait été récemment élevé à ce grade,—venait de poster ses batteries avec tout ce qui lui restait d'hommes à l'entrée d'un bois de sapins dans lequel il avait bivouaqué. La journée avait été très rude. Le froid et la fatigue, il s'enveloppa de son caban et s'endormit sur la neige, à côté d'une de ses pièces. Vers le milieu de la nuit, quelqu'un le tira par la manche en l'appelant par son nom; il se dressa aussitôt et reconnut un vaillant petit lieutenant de mobiles qui appartenait au bataillon de Robert et que celui-ci aimait beaucoup.

—Mon commandant, dit le jeune homme d'une voix très émue, c'est le commandant de La Pave qui vous demande.

Maurice s'était aussitôt dressé :

—Blessé? dit-il.

—Oui, mon commandant.

—Gravement?

—Je le crains.... Venez.... ce n'est pas loin : je suis bien content de vous avoir trouvé.... il tient tant à vous voir!

M. de Frémesne le suivit. Ils marchèrent rapidement pendant vingt minutes dans un sentier qui circulait sur la limite des bois et des champs. Chemin faisant, Maurice pressait le jeune lieutenant de questions anxieuses:—Robert avait été blessé à la reprise du village d'Origny.... un éclat d'obus l'avait atteint en pleine poitrine :

—Ça ne pouvait pas lui manquer, mon commandant, ajouta le jeune homme; vous le connaissez, vous savez s'il est brave; mais aujourd'hui, c'était de la folie; je ne sais pas ce qu'il avait: il était tout drôle; il disait, si ça qui ne lui arrive pas souvent, il me disait : "Eh bien! petit Julien, je ne me ménage pas aujourd'hui, hein?" Il est tombé comme il me disait ça.... C'est là, mon commandant. Le major est auprès de lui.

[*A continuer.*]

Vu le prospectus suivant :

PIGHASSIN,

"Entrepreneur de peinture en tous genres. Papiers peints. Imitation de marbre, etc."

Nota bene.—"Tous les ouvriers que la maison envoie chez ses voisins sont d'excellents ténors."

"J'ai souffert de rhumatismes pendant plusieurs années. J'ai pris Dieu de mettre fin à mes souffrances, et, en quelques semaines, je fus vivr M. J. G. Fink, de cet endroit, m'offrant de faire, et il m'engagea à faire usage de "Bitter Malakoff." J'en achetai de lui une bouteille et en éprouvai du bien. Après en avoir pris quatre bouteilles, je me sais trouvé en excellente santé et plus fort qu'auparavant, et, depuis, je travaille comme tout autre homme.

"ADAM BULLET."

Nous connaissons M. Bullet depuis nombre d'années. Il souffrait beaucoup de ce mal, et, malgré tout le rhumatisme; quelques bouteilles de Malakoff Bitters qu'il a prises lui ont rendu la santé et le permettent aujourd'hui de travailler. Nous attestons l'exactitude des affirmations de M. Bullet.

J. C FINK, Goldsboro.
DAN ALLISON,
Mécanicien du N. O. P. R. R.
SCOTT PETE,
Mécanicien du N. O. P. R. R.

Maison Philip Werlein,—Il n'est pas maison mieux faite pour inspirer confiance et cela dont on vient de lire le nom. Etablie la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années et aimant de très bonnes affaires, il est difficile de comprendre la loyauté et la libéralité qu'elle apporte dans ses relations avec le public. A l'occasion des fêtes, elle invite ses clients à venir admirer son vaste assortiment de pianos, d'orgues et d'instruments de musique qu'elle reçoit dans le moment. Les pianos sont recommandables sous tous les rapports et seront fort appréciés des connaisseurs. Mme et M. Elie, que nos lecteurs connaissent de longue date, sont dans le magasin de M. Werlein, et ils seront heureux d'y retrouver leurs amis et anciens clients.

Maison E. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes. A des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunwald est sérieuse, importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit ici là une réclame banale, a une annonce faite dans l'unique but d'intéresser au public. Nous en lecteurs qui mettront à profit ses nombreuses ressources. Cette maison a pour rue Julia, J E Warner &co
Royalist, Ang. 111, Nickerson, pour ——
16 Se dist, E Pilsbury Sons
E B Locke Am. 63, Messina, pour ——, 16
2e dist, G Grande
Sophie Kraus, Am 590, Baag, pour Boston, 17
2e dist, Wood ward, Wight &co
Storm King, Ang. 65, Eden pour ——, 18
1er dist, Ed Pilsbury Sons
Potentia, Am. 125, Russel, pour ——
Gretna, Woodward, Wigh &co

Compagnie d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE.
Bureaux : rue des rues Carondelet
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
F. F. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DTL. VAILLE
RODOLPH WORSTE.
Dette Compagnie a été fondée en 1836; a établi son siège sociale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
Le montant de la responsabilité aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit :
Actif.....$4,407,806 24
Passif.....2,670,383 44
Surplus.....$1,737,416 75
Dessirages contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOVE, désoint-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1883.—1yr

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC VETERINARY SPECIFICS
FOR THE CURE OF ALL DISEASES OF HORSES, CATTLE, SHEEP, DOGS, HOGS and POULTRY.
FOR TWENTY YEARS Humphreys' Homeopathic Veterinary Specifics have been used by Farmers, Stock Breeders, Livery Stable and Horse Railroad Men, Stock Raisers, Stock Cars, Coal Mine Companies, Trav'g Hippodrome and Menageries, and other handling stock, with perfect success.
Humphreys' Veterinary Manual (192 pp) sent free by mail on receipt of price, 50 cts.
☞ Pamphlets sent free on application.
HUMPHREYS HOMEOPATHIC MED. CO.
109 Fulton Street, New York.

NERVOUS DEBILITY
HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFIC No. 28.
Vital Weakness and Prostration, Nervous Debility, over-work, indiscretion, and exhaustion, are cured by it rapidly and promptly. Price $1 per vial, or 5 vials and Razor, in one 3? Pocket Case, for $5, sent post-free on receipt of price. Humphreys' Homeo. Med. Co. Fulton Ave. Brooklyn, E. D. N. Y.
A vendre par LEON ARNAUD.

OFFICIEL.

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane et soumis au vote du peuple de l'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau du Secrétaire d'Etat.

En vertu de l'article 256 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux Electeurs de l'Etat, des amendements qui sont proposés à la Constitution de l'Etat, qui ont reçu le concours des deux tiers de tous les membres élus à chaque Chambre de l'Assemblé Générale de l'Etat à sa session régulière, qui a été tenue dans la ville de Baton Rouge, pendant l'année 1882, et dont la publication est requise trois mois avant la prochaine élection générale des Représentants à l'Assemblée Générale, dans deux journaux publiés dans la paroisse d'Orléans et dans un journal publié dans chacune des autres paroisses de cet Etat, dans laquelle un journal est p ibié, lesquels amendements sont plus amplement spécifiés dans les Actes numéro 76, 77, 123 et 125 de la Session Régulière de l'Assemblée Générale tenue pendant l'année 1882, lesquels amendements sont officiellement publiés pour l'information des électeurs et seront soumis au peuple pour leur approbation ou leur rejet, à l'élection générale qui aura lieu le 22me jour d'avril 1884 de telle manière que les Electeurs pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément, et si une majorité des voix données à cette élection approuve et ratifie tous ou chacun des amendements ou amendement, le dit amendement ou les dits amendements ainsi approuvés et ratifiés fera ou feront partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

Loi No 76 de la Session régulière de 1882.

Amendement à l'Ordonnance de la dette de l'Etat faisant partie de la Constitution de 1879.

Amendement No 1. Article 1er. Il est ordonné par le peuple de l'Etat de la Louisiane, ainsi que le prescrit la loi, que l'ordonnance de la dette d'Etat soit amendée de manière à être conque dans les termes suivant: L'intérêt à payer sur les Bons Consolidés de l'Etat de la Louisiane est fixé à cinq cent par cent pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an, payable tous les six mois; il sera prélevé une taxe annuelle suffisante pour le paiement intégral du dit intérêt, laquelle n'excédera pas trois mills, la limite de la taxe d'Etat pour toutes objets étant fixée à six mills. Les dite bons et coupons seront ainsi estampillés: Intérêt réduit à deux pour cent par an pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an.

Art. 2. Les porteurs de bons pourront en tous temps, afin que les coupons soient payés, présenter leurs bons au Trésorier d'Etat, ou aux agents que nommera le Gouverneur, un dans la ville de New York, et l'autre dans la ville de Londres, Angleterre, et le dit Trésorier ou les dits agents inscriront ces mots sur le dos du bon : "Intérêt réduit à deux pour cent par an pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an." et sur le dos des coupons il inscrira ces mots : "Intérêt réduit à deux pour cent par an." Intérêt réduit à quatre pour cent par an, selon le cas.

Loi No 123 de la Session régulière de 1882.

Amendement à l'Article 138 de la Constitution de l'Etat relativement aux fonctions et honoraires dans la Paroisse d'Orléans.

Amendement No 2. Art. 146. Tous honoraires et frais payés par la loi pour les différentes cours civiles de la paroisse d'Orléans, pour le contrôleur des aliénations et l'annotateur des hypothèques de la dite paroisse, appartiendront à l'Etat, et toutes les sommes qui le dit contrôleur recevra et conservera comme lorsque spécial devant être prélevées à acquitter les dépenses du greffier de la Cour Civile de District, du greffier des Cours de Cité, du contrôleur des aliénations et l'annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, seront payées au greffier, et ne sera jamais de paiement au shériff au greffier, au contrôleur des aliénations ou à l'annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, ou à leurs députés, qui ne sont pris uniquement et exclusivement dans les articles, toute allocation faite dans un sens contraire à cette disposition étant nulle et nul effet.

Loi No 125 de la session régulière de 1882.

Amendement à l'Article 81 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction de la Cour Suprême. Amendement No 3. Art. 81. La Cour Suprême exercera dans les cas exprès prévus, n'ayant qu'une juridiction d'appel, et cette juridiction d'appel s'étendra à toutes les affaires où l'objet en litige, ou le fonds à distribuer, quel que soit le montant réclamé ou demandé dans les plaintes, non compris l'intérêt, aux affaires de divorce et de séparation de corps et de biens; aux affaires en nullité de mariage; aux affaires comprenant le droit au homestead, aux affaires de tutelle; et à toutes affaires où la constitutionnalité de la loi sera mise en cause, quelconque, d'un droit de péage ou d'un impôt, d'une amende, d'une forfaiture ou d'une pénalité imposée par une corporation municipale, sera contestée, quel que soit le montant réclamé ou demandé dans les affaires, l'appel sur la question de droit et la question de fait, sera porté directement de la cour où la cause a été d'abord jugée à la Cour Suprême. Dans les affaires criminelles, l'appel pourra se faire que sur les questions de droit et ne pourra en aucun cas, ni en aucune circonstance, mettre en la peine de mort, ou aux travaux forcés, ou en une amende dépassant trois cents piastres ($300).

Amendement à l'article 95 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction des Cours d'Appel.

Amendement No 4.—Art. 95 Les Cours d'Appel, excepté dans les cas prévus ci-après, n'auront qu'une juridiction d'appel, et cette juridiction s'étendra à toutes les affaires où l'objet en litige, ou le fonds à distribuer, excèdent cent piastres, non compris l'intérêt, et à toutes affaires pas deux mille piastres, non compris l'intérêt.

Amendement à l'article 101 de la Constitution de l'Etat, relativement au jugement des affaires pardevant les Cours de District.

Amendement No. 5.—Art. 101. Toutes les fois que les juges composant la Cour d'Appel seront en désaccord, cette décision deviendra finale. Quand ils ne seront pas d'accord, le trésorier ne nommera un avocat ayant les qualités requises pour exercer les fonctions de juge de la Cour d'Appel de Cassation, en remplacement de la décision de l'appel. Tout jugement sur lequel deux des magistrats seront d'accord deviendra final.

Amendement à l'Article 128 de la Constitution de l'Etat, relativement à la juridiction des Cours de District, et des Cours de Cité.

Amendement No 6—Art. 128. Il y aura dans la paroisse d'Orléans une Cour d'appel pour la cité parroisse, avec juridiction d'appel exclusive dans toutes les affaires civiles ou toutes les affaires de succession, instituées dans la dite paroisse, où la somme ou le fonds à distribuer ne fonds à distribuer excédant cent piastres, non compris l'intérêt, ne dépassant pas deux mille piastres, non compris l'intérêt, ou à dire. Cour présidée par des juges qui seront élus par l'Assemblée Générale en session commune. Ils devront être domiciliés dans la ville de la Nouvelle Orléans, être électeurs, et avoir exercé les fonctions de juge de District pendant trois ans. Ils seront rééligibles. Leurs gages seront payés par la ville de la Nouvelle Orléans, et ne pourront être diminués pendant leur exercice. Les Cours de Cité et de District seront composées de trois juges au moins, et la dernière de deux juges au moins, réunissant les conditions ci-dessus des juges de district et de cité. Tous les dits juges seront nommés par le Gouverneur avec l'avis et le consentement du Sénat pour une période de huit ans, à moins qu'ils ne se maintiennent en bonne conduite. Trois juges de la Cour Civile de District pour quatre années, et deux juges pour deux ans. Trois juges de la Cour Criminelle de District pour quatre ans, et un juge pour huit ans, la commission des dits juges devant indiquer quel est le district dont chaque dit juge recevront chacun quatre mille piastres par an. La Cour Civile de District aura une juridiction exclusive dans les affaires de succession, et une juridiction civile exclusive dans toutes les affaires où le montant en litige ou demandé ne dépassera pas deux mille piastres non compris l'intérêt, et une juridiction d'appel exclusive pour les arrêts rendus par les Cours de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans, quand le montant en litige excède vingt-cinq piastres, non compris l'intérêt.

Toutes les causes portées dans la dite cour se rront distribuées également parmi les dits juges conformément aux réglements de la dite cour. Quand un juge sera récusé dans une cause, cette cause sera confiée à un autre juge; lorsque un juge à qui l'est échue une cause est absent de la parroisse, ou malade, ou incapable de siéger, un autre juge de la cour peut entendre les writs et les ordres nécessaires. A tous autres égards, chaque juge a le contrôle exclusif de toute cause qui lui est assigée, depuis le commencement jusqu'à la décision finale. La cour criminelle de district sera une juridiction criminelle seulement. Toutes les affaires civiles à la cour Criminelle de District seront réparties également au sort entre les deux juges. Chaque juge en son ressort aura le contrôle exclusif de toutes les causes qui lui sont échues, depuis le commencement jusqu'à la décision finale. En cas de vacance ou de récusation, les causes seront réparties de nouveau conformément à l'ordre de la Cour.

[L S] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le premier décembre de l'année de N. S. 1883.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat.

Par le Gouverneur.
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

16dée—t l dim

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fis consulter par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERIS